

Pour une gestion responsable de la bentazone

Les herbicides BASAGRAN® SG et CORUM® contiennent de la bentazone, une substance herbicide au mode d'action original (groupe 6 de la classification HRAC), homologuée pour le désherbage en post-levée d'une vingtaine de cultures.

Du fait de son faible coefficient d'adsorption au sol (Koc de 13 à 176 ml/g), la bentazone est une substance potentiellement « mobile » qui risque de s'infiltrer vers les eaux souterraines si les bonnes pratiques ne sont pas respectées.

Aujourd'hui, elle est encore trop fréquemment identifiée dans les programmes officiels de surveillance des eaux. **Il est urgent de respecter des mesures, simples à mettre en oeuvre, pour maintenir la disponibilité de ces produits pour le désherbage des cultures.**

Pour plus de précisions sur les cultures, se rapporter à l'étiquette. >

Type de culture	BASAGRAN® SG 87 % de bentazone	CORUM® 480 g/L de bentazone + 22,4 g/L d'imazamox
Maïs grain et fourrager, maïs doux, sorgho, millet, moha, miscanthus	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Lin textile et lin oléagineux	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Pois protéagineux de printemps, soja, haricots verts et pois de conserve frais, flageolet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fèves, féverole, haricots secs et lentilles sèches	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Luzerne, trèfle blanc, violet et incarnat	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Cultures porte-graines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Oignons, échalote, ail Fines herbes alimentaires	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Plantes aromatiques non alimentaires	<input checked="" type="checkbox"/>	-

BASF France Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - N° d'agrément IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
BASAGRAN® SG - AMM n°9500628 - Composition : 87 % bentazone - Détentrice d'homologation : BASF. ® marque déposée BASF. CORUM® - AMM n°212020 - Composition : 480 g/L bentazone + 22,4 g/L imazamox - Détentrice d'homologation : BASF. ® marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com - Crédits photos : ©BASF, Shutterstock - Novembre 2023. Ref. n°313 ADEE 1023R.



We create chemistry

BASF Agro S.A.S.

21 chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel. 04 72 32 45 45



We create chemistry

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS À BASE DE BENTAZONE

Basagran® SG & Corum®

Pour pérenniser vos solutions de désherbage, il est temps d'adopter les bons usages !



SGH05

SGH07

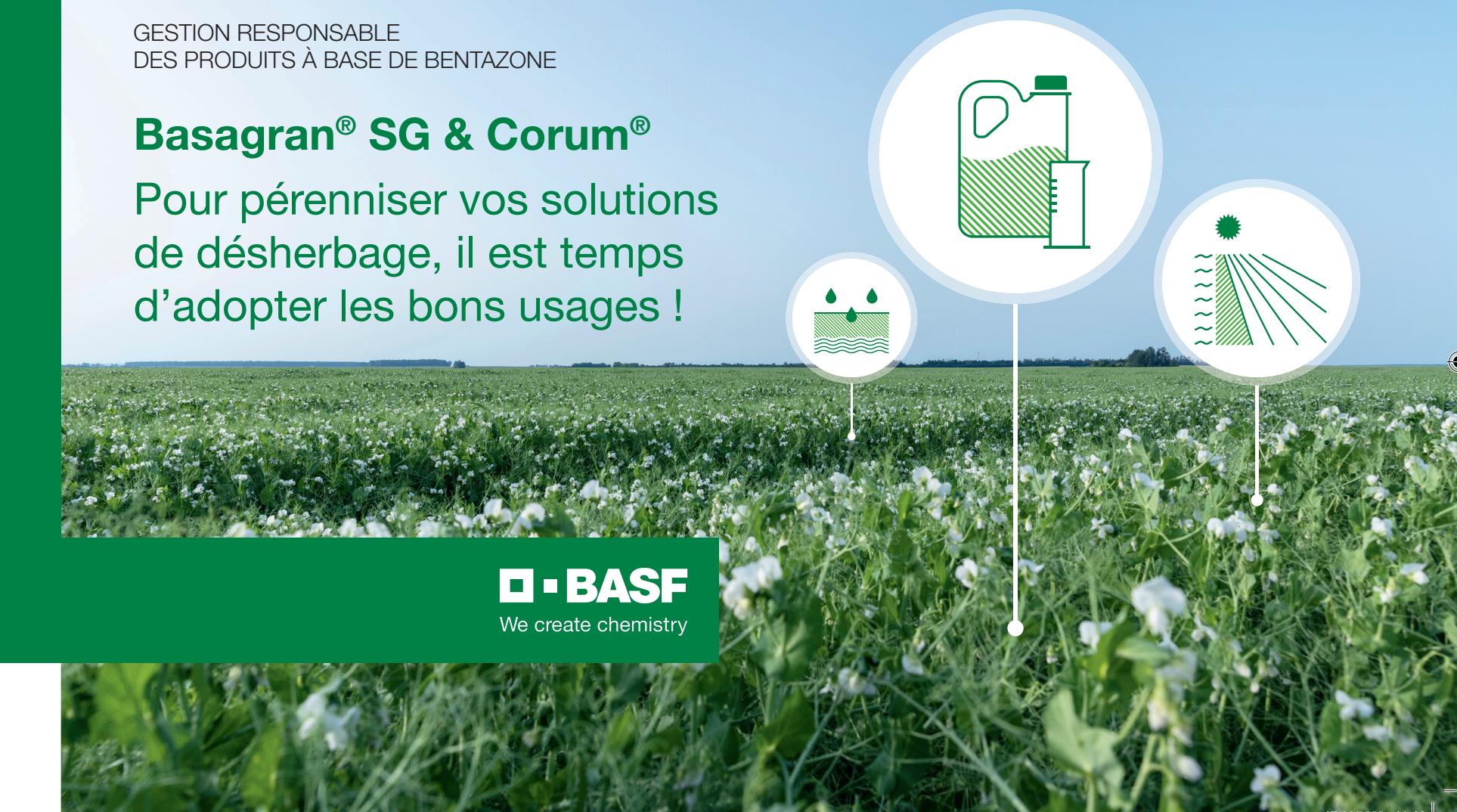
SGH08

SGH09



We create chemistry

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

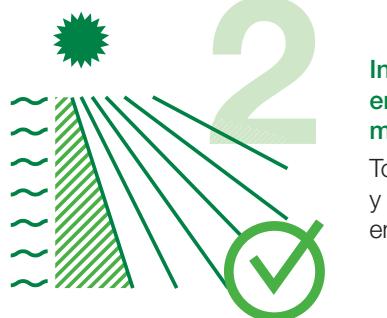


Les mesures générales à mettre en place sur toutes vos parcelles



En complément du respect de la dose maximale définie par culture (voir étiquettes des produits), **limiter la dose totale de bentazone à 1 000 g/ha/an.**

- Noter la dose apportée par chaque traitement et calculer la somme annuelle ;
- Pour optimiser l'efficacité, traiter en conditions favorables : hygrométrie élevée > 70 %, températures de 5 à 18 °C, luminosité, adventices jeunes...



Installer un dispositif tampon végétalisé (bande enherbée, haie, taillis, ripisylve, ...) d'une largeur minimale de 5 mètres au bord des points d'eau. Tous les plans d'eau et cours d'eau sont concernés, y compris les ruisseaux intermittents apparaissant en pointillé sur les cartes IGN.



Les mesures adaptées aux aires de protection de captage d'eau

En savoir plus >



1

Éviter d'utiliser la bentazone sur les sols sensibles aux transferts par infiltration, définis comme suit :

LES SOLS SUPERFICIELS CAILLOUTEUX FORMÉS SUR UNE ROCHE CALCAIRE

Sols de pH > 7 et de moins de 35 cm d'épaisseur labourable

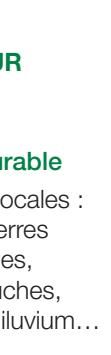
Exemples de dénominations locales :

sols argilo-calcaires, petites terres

à cailloux, groies des Charentes,

cranettes de Picardie, graveluches,

alluvions fluvio-glaciaires ou diluvium...



Fonds de vallée, y compris vallées sèches en été

Hydromorphie liée à la présence d'argile ou de marnes à faible profondeur



2

Éviter d'utiliser la bentazone sur des sols à teneur en matière organique (MO) inférieure à 1,7 %.

Pour améliorer la teneur en MO du sol : réaliser des apports de matières organiques, éviter d'exporter les résidus de cultures.

Avant

Sécuriser la préparation de la bouillie afin d'éviter les retours d'eau vers le réseau d'eau potable, les débordements et les fuites vers le réseau hydrographique.

Pendant

Ne pas traiter si le vent est supérieur à 19 km/h pour éviter la dérive aérienne, utiliser des buses de pulvérisation anti-dérive.

Après

Respecter les règles de gestion des effluents et des eaux de lavage : dilution et épandage de la bouillie à la parcelle, rinçages et lavages.